

DELIBERATION

relative à l'adhésion du Cnous à la convention de groupement de commande piloté par le MEN-MESR-MSJOP sur la protection sociale complémentaire santé (PSC santé) des personnels

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, notamment le II de l'article 1er ;

Vu l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'État du 26 janvier 2022 ;

Vu le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'État.

Vu l'arrêté du 30 mai 2022 fixant le nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC) en santé dans la fonction publique de l'État auquel devront adhérer l'ensemble des personnels de la fonction publique de l'État

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,

Vu le projet de délibération et la note présentée en séance,

- **Point de l'ordre du jour**

4 – Vie du Cnous : Groupement de commande pour des prestations sociales complémentaires de santé

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« **Article unique :**

Le conseil d'administration autorise la présidente à adhérer à la convention de groupement de commandes pour la PSC santé porté par le secrétariat général des ministères mentionnés supra.»

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30

(dont 28 membres avec voix délibératives)

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 13

Procurations : 11

Abstention : 0

Pour : 24

Contre : 0

Dominique MARCHAND